

77.230 Suisse
77.901 - FA/mi

Bruxelles, le 23 octobre 1981

Note de dossier

Visite de l'Ambassadeur Sommaruga
les 22 et 23 octobre 1981 à Bruxelles

Entretien avec le Secrétaire
général du Conseil Ersbøll

Participants :

du côté du Conseil : M. N. Ersbøll, Secrétaire général
du Conseil

du côté Suisse : M. l'Ambassadeur C. Sommaruga
M. l'Ambassadeur P. Cuénoud
M. le Ministre P.-L. Girard
M. Ch. Faessler

* * * * *

Introduction

Après les paroles de bienvenue d'usage du Secrétaire général Ersbøll (E), l'Ambassadeur Sommaruga (So) souligne le caractère généralement satisfaisant des relations entre la Suisse et la Communauté. Il exprime sa satisfaction que le dernier rapport du COREPER sur les relations entre la Suisse et la CE - qui traduit les bonnes relations entre les deux partenaires - ait officiellement été transmis à notre pays. Il profite de l'occasion pour se féliciter du rôle positif joué par le Danemark et la RFA dans le développement des relations mutuelles.

So enchaîne en rappelant l'importance que la Suisse attache à entretenir des relations étroites aussi bien avec la Commission qu'avec le Conseil. Preuve en est la présente visite. Dans ce contexte d'ailleurs, il évoque le souhait du Conseiller fédéral Honegger de rencontrer le Président en exercice du Conseil lors de sa visite des 9 et 10 novembre à Bruxelles. E affirme que

M. Honegger devrait pouvoir rencontrer Sir Geoffrey Howe le 9 novembre au matin, avant le Conseil ECOFIN, et donne l'assurance que tout sera fait pour arranger cette entrevue.

Mise en oeuvre du mandat du 30 mai

A la demande de So, E fait le point sur les travaux au sein de la Communauté sur la mise en oeuvre du mandat du 30 mai. Il est, selon lui, très difficile, au stade actuel, de se faire une image précise de la situation. Les Etats membres ont en effet longtemps hésité à mettre leurs cartes sur table et, pour l'instant, on sait essentiellement où se situent les principaux problèmes.

Les positions des différents Etats membres dans cette affaire sont fort divergentes. Le Royaume-Uni a beaucoup poussé pour parvenir à une solution rapide du problème de la contribution britannique et a ainsi provoqué les réactions des autres pays membres. Les idées de la Commission semblent généralement convenir à ce pays (alors que par exemple le "Memorandum français" est, selon lui, en de nombreux points importants, incompatible avec les idées de la Commission). La position de la RFA est essentiellement dictée par des préoccupations budgétaires. Ce pays semble d'accord de continuer à être un contributeur net, mais il demande en même temps que cette contribution soit limitée et qu'il ne soit pas le seul pays à devoir être dans ce cas (à cet égard, il pense notamment au Royaume-Uni). E avoue néanmoins que la RFA est plus proche des idées du Royaume-Uni que de celles des autres Etats membres. Les pays qui ont les plus grandes difficultés économiques (Grèce, Irlande et Italie) sont évidemment ceux qui sont le plus favorables au développement des politiques communautaires. Les pays du BENELUX quant à eux sont préoccupés par l'idée que la construction communautaire pourrait être remise en cause (même si tous les pays sont d'accord qu'il faut sauver l'acquis communautaire).

So, qui avait récemment assisté à la rencontre des ministres de l'économie de l'Autriche, de la RFA et de la Suisse, revient un moment à la position de la RFA. Il affirme avoir noté un certain clivage entre la majorité des ministres allemands, qui défendent la thèse restrictive décrite plus haut, et des gens comme MM. Ertl ou Genscher, qui paraissent être plus souples. E quant à lui, tout en partageant l'avis de So, marque une certaine compréhension pour la position restrictive défendue en RFA. En effet, la contribution de ce pays à la Communauté est supérieure à celle des autres Etats membres, si l'on compare la richesse relative des différents pays (la RFA paie les 32 % du produit de la TVA de toute la Communauté, alors que son PIB s'élève à seulement 30 % du PIB de toute la Communauté). L'Allemagne a par ailleurs de la peine à comprendre que ce soit un nombre de pays parmi les plus riches de la CE qui en profitent également le plus. So et E sont d'accord

- 3 -

que la position de la RFA est motivée par des raisons politiques plus vastes.

So et E s'accordent également à dire que les travaux sur la mise en oeuvre du mandat du 30 mai pourraient retarder l'élargissement de la Communauté au Portugal et à l'Espagne. Mais E souligne que, sans ces travaux, tout élargissement additionnel pourrait être encore plus difficile. Interrogé par So sur son opinion au sujet de l'attitude de la Grèce à l'égard de la CE après la victoire du Pasok, E ne pense personnellement pas que la Grèce va quitter la Communauté. A Bruxelles, on craint bien plus que ce pays souhaite renégocier son appartenance à la Communauté.

E résume la situation avec la constatation que les travaux au sein du Groupe mandat et des Conseils ont essentiellement permis d'identifier les principaux problèmes. Les véritables négociations n'ont pas encore commencé. Le prochain pas sera de tenter de définir les grandes lignes d'un compromis. Ceci sera évidemment très difficile, car les Etats membres autres que le Royaume-Uni sont pour un parallélisme des discussions sur tous les problèmes en suspens, alors que le Royaume-Uni attache la priorité à la solution du problème de la contribution britannique. Par ailleurs, le volet "politiques autres que la pac" est extrêmement vaste. Enfin, les moyens disponibles sont limités, si bien que les seules possibilités qui existent sont qu'on économise sur certaines politiques et qu'on utilise les moyens ainsi libérés pour la mise en oeuvre d'autres politiques, ou alors qu'on améliore les politiques existantes en les rationalisant et en les rendant plus efficaces. La Commission aura un rôle extrêmement important à jouer dans la définition d'une solution d'ensemble. E est d'avis que les véritables négociations ne vont cependant commencer qu'à la veille immédiate du Conseil européen de Londres. Il ne pense toutefois pas que les chefs d'Etat ou de gouvernement pourront faire beaucoup plus que tâcher de dégager des orientations générales, qui serviront de base pour les travaux futurs des instances communautaires habituelles.

Relations entre la Suisse et la Communauté

So rappelle que la Suisse est en faveur d'un développement pragmatique de ses relations avec la Communauté, dans tous les domaines où il y a un intérêt réciproque (en ceci, elle se distingue quelque peu de certains de ses partenaires de l'AELE). Cette même approche concrète guide la Suisse lorsqu'il s'agit de résoudre, ensemble avec la Commission, les problèmes pouvant surgir dans les rapports mutuels. E, quant à lui, partage la ligne présentée par So, qui fournit, selon lui, les meilleures chances de succès. Les relations de la Communauté avec les pays de l'AELE font à présent partie des relations "normales" de la CE avec les Etats tiers. L'intérêt que les

Etats membres portent aux relations avec ces pays est clairement démontré par le fait que depuis deux ans, toutes les fois que le Conseil aborde les relations avec ces pays, chaque ministre a demandé à prendre la parole. Les Etats membres partagent d'ailleurs la philosophie de la Suisse que les relations mutuelles ne doivent pas être guidées par des soucis doctrinaires, mais par des besoins concrets, tout en demeurant entièrement ouvertes à des développements nouveaux.

So rappelle également l'importance que la Suisse attache aux rapports avec les capitales des Etats membres de la Communauté et au maintien d'un réseau de contacts entre les hauts fonctionnaires des pays respectifs. Ceci est, selon lui, nettement préférable aux rapports à haut niveau que certains pays de l'AELE sont en train de développer avec la Commission (ce qui s'explique évidemment aussi par le souci, compréhensible, de la Commission de renforcer sa position). E partage entièrement l'avis de So et ajoute que le réseau mentionné par So pourrait peut-être s'avérer encore plus utile dans le futur. La Suisse pourrait en effet être touchée à l'avenir, pour le meilleur ou pour le pire, par certains développements au sein de la Communauté, liés par exemple aux travaux sur le mandat ou aux idées du nouveau gouvernement français.

Enchaînant sur cette idée, So marque sa préoccupation face à certains aspects de la politique économique du nouveau gouvernement français, et notamment l'aspect protectionniste de cette politique. Il évoque les dangers d'une telle politique, en rappelant la contribution de la Suisse au commerce de la Communauté et plus particulièrement à celui de la France (l'année dernière, le déficit commercial de la Suisse avec la France était d'environ 7 milliards de FS). Si la France, dont le marché est dès à présent difficilement accessible (TBTs), devait introduire, sur une base autonome, des mesures restrictives à l'égard de la Suisse, notre pays pourrait se voir obligé de prendre des contre-mesures, qui n'affecteraient alors non seulement ce pays, mais la Communauté dans son ensemble (vu que l'Accord de libre-échange est conclu avec la CE en tant que telle). Il exprime par conséquent l'espoir que la Communauté, et plus particulièrement la Commission, seront en mesure de contribuer à garantir le respect de l'Accord de libre-échange.

Dans le même ordre d'idées, So aborde brièvement les protocoles transitoires qui devront être conclus avec le Portugal et l'Espagne suite à leur adhésion à la Communauté. Là également, il faudra éviter que la France demande, comme elle l'aurait déjà fait entendre, des calendriers de démobilisation différents pour la Communauté et pour des pays tiers tels que la Suisse. Dans le cas contraire, la Suisse pourrait se voir contrainte de maintenir de son côté certaines barrières commerciales, ce qui aurait pour conséquence d'accentuer la pression sur le marché communautaire tout entier.

C. Faer